

=fiducie

du Chantier
de l'économie sociale



LES AVANTAGES DE NOS PRODUITS

Un impact favorable sur le développement de l'entreprise

- N'exige aucun remboursement de capital avant 15 ans, de sorte que le capital investi de la Fiducie et les fonds auto générés peuvent servir à l'accélération du développement et de la croissance de l'entreprise d'économie sociale.

De l'équité qui améliore la capacité financière de l'entreprise

- Réduit significativement les sorties de fonds annuelles consacrées au remboursement du financement du projet.
- Permet de constituer de l'équité ou des fonds propres dans l'entreprise pour la réalisation du projet.
- Améliore la structure financière de l'entreprise en permettant un meilleur équilibre entre l'endettement et les fonds propres.
- Améliore la structure financière et les ratios financiers de l'entreprise par un investissement sous forme d'équité, ce qui donne à l'entreprise la flexibilité et la capacité financière nécessaires pour réaliser sa mission et ses objectifs.
- Améliore le ratio de couverture de la dette et le ratio d'endettement.

Un coup de pouce nécessaire à la réalisation du projet

- Apporte la capitalisation nécessaire à la réalisation du projet de l'entreprise, car l'investissement de la Fiducie est considéré comme faisant partie de la mise de fonds du promoteur.
- Permet aux entreprises de chercher d'autres partenaires financiers en servant de levier financier.

Une diminution du risque financier pour l'entreprise

- Offre du capital patient sans garantie ou avec une garantie de rang inférieur à celui d'une institution financière. Le risque financier pour l'entreprise est donc moindre que par l'endettement conventionnel (hypothèque, prêt à terme, etc.).

Une stratégie de financement appropriée !

- Offre des investissements à un taux d'intérêt concurrentiel.
- Permet une stabilité dans les remboursements avec un taux d'intérêt fixe sur toute la durée du financement, tandis qu'avec un prêt d'une institution financière, le taux peut varier sur une période de 15 ans.
- Permet d'atteindre un double objectif :
 - Réduction de sorties de fonds annuelles;
 - Maintien de la charge d'intérêts dans les limites acceptables dans le contexte d'un financement fractionné entre l'endettement hypothécaire et l'investissement de la Fiducie.